



VOTRE ADO A-T-IL L'ÂGE DU CONSENTEMENT ?

Donner son consentement, signifie accepter de participer à une activité sexuelle, que ce soit une relation sexuelle, un baiser ou tout autre geste de nature sexuelle. **Peu importe l'âge le consentement est toujours obligatoire!**

- Votre ado a le droit de changer d'avis et de dire non !
- Votre ado doit s'assurer d'avoir l'accord par des mots, des gestes ou les deux!
- Le silence n'est pas un consentement!



L'âge de l'enfant	✓ Peut-il consentir ? ✗
Moins de 12 ans	Non, jamais
12 ou 13 ans *	Oui, dans certains cas, SEULEMENT si la différence d'âge est inférieure à 2 ans.
14 ou 15 ans *	Oui, dans certains cas, SEULEMENT si la différence d'âge est inférieure à 5 ans.
16 ou 17 ans *	Au Canada, l'âge légal pour consentir à un rapport sexuel est de 16 ans.
18 ans et plus	Oui



* Critères : Il ne doit y avoir aucune relation d'autorité, de dépendance ou d'exploitation de la plus jeune personne envers la plus vieille.

ET S'IL Y AVAIT EXPLOITATION SEXUELLE?



Signes à surveiller ...

- Nouveaux objets de valeur, articles provenant d'un hôtel (stylo ou allumettes) ou sommes d'argent inexplicables
- Changement de style vestimentaire, nouvelles attentions à son hygiène (maquillage, faux ongles, tatouage)
- Isolement social, anxiété, dépression, fugue, rupture avec la famille, etc.

Ressources disponibles

MITAS 450 755-6755 mitas@mitas.ca
 CALACS Coup de cœur 450 756-4999 info@calacscoupdecoeur.com
 Ligne Parents 24/7 1-800 361-5085

Ce message a été créé par le Comité Défi Enfant, qui rassemble 24 organismes engagés dans la protection et la sécurité des enfants.

